



**RAPPORT D'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE
CYBERCAFE POUR LES PERSONNES AVEUGLES, MALVOYANTES ET
VOYANTES**

PROJET NO. GLO0763

OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

MARS 2012

Remerciements

Ce rapport a été préparé par l'UIT expert M. Abdel Wahab Dembele sous la direction du Bureau régional de l'Afrique, l'UIT et l'aimable soutien de le Ministère des Postes et des Technologies de l'information et de la Communication (MPTIC) du Burkina Faso, l'Association Burkinabé des personnes aveugles et malvoyantes (ABPAM) et ainsi que diverses institutions du Burkina Faso qui a facilité l'évaluation par le biais de discussions et de visites qui a fourni des apports inestimables pour le rapport.

UIT © 2012

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque moyen que ce soit, en partie ou en entier, sans au préalable consentement écrit préalable de l'UIT.

TABLES DES MATIERES

PREAMBULE	4
DONNEES DE BASE	5
I. RESUMEE DE L'EVALUATION	5
II. PRESETATION DU PROJET	8
2.1. Objectifs du projet	8
2.2. Description du Projet	8
2.3. Configuration finale du projet	10
2.4. Montage financier du projet	12
III. REALISATION DU PROJET	12
3.1. Part UIT	12
3.1.1. Sélection de l'Entrepreneur	12
3.1.2. Signature du contrat	13
3.1.3. Exécution des travaux	13
3.1.4. Recette provisoire sur site	14
3.1.5. Exécution financière	14
3.2. Part MPTIC (ABPAM)	14
IV. RESULTATS DU PROJET	15
4.1. Renforcement du Centre de formation en TIC adapté	15
4.2. Création d'un Cyber Café pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes	15
4.3. Création d'activités annexes génératrices de revenus	16
V. PERFORMANCES DU PROJET	17
5.1. Performances à l'exécution	17
5.1.1. Délais d'exécution	17
5.1.2. Exécution physique	17
5.2. Performances opérationnelles	18
5.2.1. Renforcement du Centre de Formation	18
5.2.2. Cyber Café	19
5.3. Performances des Intervenants	19
5.3.1. Performances de l'Entrepreneur	19
5.3.2. Performances de l'UIT	20
5.3.3. Performances du MPTIC	20
5.3.4. Performances de l'ABPAM	20
5.3.5. Performances du Consultant	20
VI. IMPACT DU PROJET.	21
6.1. Renforcement du Centre de Formation	21
6.2. Création de Cyber Café	21
VII. DURABILITE DU PROJET	22
VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	22

ANNEXES

1. Points de vue de quelque internaute et responsables du cybercafé et centre de formation

TABLEAU

1. Etat de réalisation du projet
2. Résultats de la réalisation

PREAMBULE

Le présent rapport concerne l'évaluation du Projet de création d'un Cybercafé pour les personnes aveugles, malvoyantes et voyantes et renforcement d'une cellule de formation en TIC adaptée pour le compte de l'Association Burkinabé des personnes aveugles et malvoyantes (ABPAM).

Le projet a été financé à travers une convention de Partenariat entre le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) du Burkina Faso et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

A travers ce projet, l'ABPAM ambitionne de :

- Accroître et pérenniser sa capacité de formation en informatique et aux TICs adaptées aux personnes aveugles et malvoyantes ;
- Faciliter leur insertion dans la société de l'information à travers les TICs ;
- fonctionner comme activité pouvant générer des revenus par la création d'un Cyber Café adapté à tout public (aveugles, malvoyants, voyants) et la commercialisation de services annexes comme la photocopie, la télécopie, le téléphone, scanner des documents, la vente de boissons, etc.

L'initiative de ce projet résulte d'une saisine du Ministère des Postes et des TIC en juin 2008 par l'ABPAM, en vue de l'appuyer dans la mise en place de ce projet. Sur la base des initiatives régionales adoptées, par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06) tenue en 2006 à Doha, le MPTIC a alors soumis cette requête au bureau de développement de l'UIT à la faveur de l'Atelier régional pour l'accessibilité des handicapés aux TICs, organisé par l'UIT les 15 et 16 juillet 2008 à Lusaka (Zambie) où ce projet a été présenté et par la suite, par une requête officielle adressée au Directeur du BDT.

C'est ainsi que le 11 novembre 2009, le Directeur du bureau des télécommunications de l'UIT (BDT), représenté par le vice –secrétaire général et le ministre des postes et des TIC du Burkina Faso, ont signé à Ouagadougou, la convention pour la mise en place d'un cyber café pour les personnes aveugles, malvoyantes et voyantes et le renforcement de la cellule de formation en TIC adaptée.

Au travers de cet instrument, l'UIT apporte son appui technique et financier par la prise en charge de l'expertise, des fournitures et travaux informatiques du projet, le MPTIC, la prise en charge des bâtiments, des aménagements, de l'environnement et des équipements divers.

Les Etudes de faisabilité et d'évaluation du projet ont été élaborées du 04 au 17 février 2009 par un expert recruté et mis à disposition par l'Union internationale des télécommunications, en collaboration avec le MPTIC et l'ABPAM.

Après analyse des résultats de l'étude, des contraintes budgétaires ont conduit les parties (ABPAM, MPTIC, UIT) à une révision à la baisse des besoins identifiés. Le coût du projet a été arrêté de commun accord à la somme de Cent Quatre Vingt Sept Mille Sept Cents Vingt Neuf (187 729) dollars \$ US dont 100 525 à financer par l'UIT et 87 204 par le MPTIC (ABPAM).

Comme souligné plus haut, le projet est entré en vigueur le 11 Novembre 2009 par la signature de la Convention de Partenariat entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'UIT.

DONNEES DE BASE DU PROJET

Données préliminaires

Titre du projet	<u>Création d'un Cybercafé pour les personnes aveugles, malvoyantes et voyantes et renforcement d'une cellule de formation en TIC adaptée</u>
Pays	BURKINA FASO
Lieu	OUAGADOUGOU
Bénéficiaire	ASSOCIATION BURKINABE POUR LA PROMOTION DES AVEUGLES ET MALVOYANT (ABPAM)
Partenaires	MPTIC/UIT
Date de début	01/05/2009
Date de fin	31/12/2010
budget	187 729 \$ US
Financement	
UIT	100 525 \$ US
MPTIC	87 204 \$ US
Entrée en vigueur	11/11/2009
suivi	MPTIC/Consultant UIT/ABPAM
Démarrage travaux	23/06/2010
Fin des travaux	01/07/2010
Recette provisoire sur site	01/07/2010
Mise en fonctionnement	01/07/2010
inauguration	11/03/2011



Indicateurs de performances

Indicateurs	niveau	observations
<u>Performance à la réalisation</u>		
- Cyber Café	Satisfaisant	Réalisation 100%
- Renforcement du centre de formation	Non satisfaisant	Réalisation 100%
- Création activités annexes		Réalisation 0%
- Délai d'exécution	Satisfaisant	
- Exécution Financière	Satisfaisante	Décaissement 100%
<u>Performances opérationnelles</u>		
- Cyber Café	Satisfaisant	En exploitation
- Renforcement du Centre de Formation	Non satisfaisant	Non opérationnel
- Création activités annexes	Non satisfaisant	Non réalisé
Performances Entrepreneur	satisfaisant	
Performances UIT	satisfaisant	
Performances MPTIC	satisfaisant	
Performances ABPAM	acceptable	Non réalisation de l'ensemble des obligations
Performance consultant	satisfaisant	

L'exécution physique du projet a été confiée à l'entreprise WASTIAUX du Burkina Faso suite à une procédure d'appel d'offres restreinte organisée par l'UIT en collaboration avec le MPTIC. Les travaux ont démarré le 23 juin et se sont achevés le 1^{er} juillet 2010 par la recette provisoire sur site et la mise en fonctionnement des équipements. Le projet a été inauguré le 11 mars 2011 par le Ministre des Postes et des TIC du Burkina Faso et un représentant du Directeur du BDT en présence de quatre autres ministres Burkinabè.

Le présent rapport, objet du CONTRAT d'ENGAGEMENT SPECIAL N° 3612 fait l'évaluation des performances du projet. Un accent particulier est mis sur :

- Le niveau de mise en œuvre du projet ;
- Les résultats de la réalisation ;
- Les performances et impacts du projet ;
- La durabilité du projet ;
- La formulation de Recommandations pour les actions d'amélioration.

I. RESUME DE L'EVALUATION

La mission d'évaluation s'est déroulée du 17 Mai au 24 juin 2011 à Ouagadougou. L'évaluation a été faite sur la base des documents contractuels du projet (convention, spécifications, bon de commande, certificat de recette...), des constats de réalisations sur le site du projet et des échanges avec le MPTIC, la direction

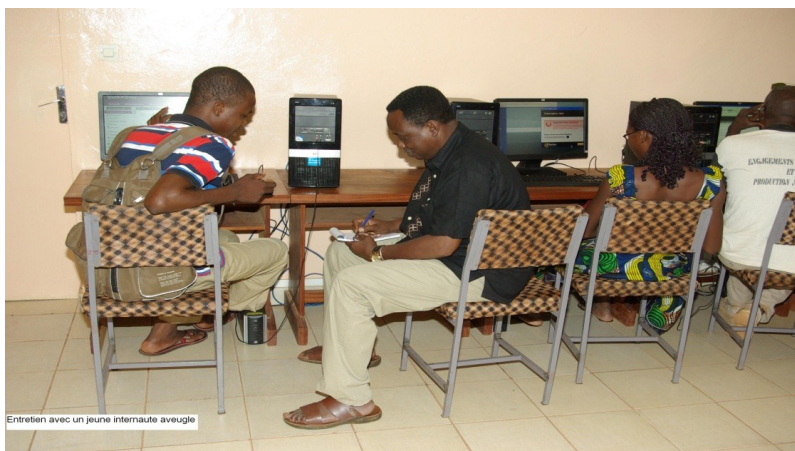
et le formateur de L'ABPAM l'Entrepreneur, des stagiaires et clients du cyber café. Les résultats de l'évaluation se résument en ce qui suit :

- 1.1. Le projet initial prévoyait un volet renforcement de la capacité du Centre de Formation de l'ABPAM et la Création d'un Cybercafé pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes accompagné par la création d'activités annexes génératrices de revenus ;
- 1.2. Le projet s'est achevé avec un niveau de mise en œuvre satisfaisant se traduisant par la réalisation complète de ces deux composantes essentielles, à savoir la création d'un Cyber Café pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes et le renforcement du Centre de Formation en TICs adaptées de l'ABPAM. Seul le volet « création d'activités annexes génératrices de revenus (ventes de boissons, photocopie, téléphone, fax...) » n'a pu être réalisé à ce jour : ce qui n'est pas préjudiciable au bon fonctionnement du projet ;

Un volet renforcement de capacités des formateurs avait initialement été prévu dans la composante renforcement du centre de formation mais n'a pu être retenu par manque de ressources.

- 1.3. Les équipements installés sont de bonne qualité, réputés robustes et conformes aux spécifications techniques. Les logiciels et particulièrement ceux adaptés aux handicapés visuels sont de versions récentes. Les installations ont été faites conformément aux règles de l'art ;
- 1.4. Les différents intervenants (MPTIC, UIT, ABPAM, Entrepreneur) ont assuré de façon satisfaisante leurs obligations si bien qu'aucune défaillance susceptible d'affecter la bonne réalisation des travaux n'a été constatée ;
- 1.5. Le cyber café est fonctionnel avec une capacité de deux (2) postes de travail pour les personnes non voyantes, deux (2) pour les malvoyantes et deux (2) ordinaires pour personnes valides. Il est ouvert au grand public depuis son inauguration en Mars 2011.
- 1.6. La capacité du Centre de Formation a été matériellement renforcée par le passage de 1 à 4 postes de travail de formation ; soit un apport de trois (3) postes supplémentaires qui ne sont pas encore en exploitation par manque de formateurs.
- 1.7. Les effets du projet sont très visibles au niveau de la création du Cybercafé. Il est régulièrement fréquenté par la population cible (non voyants, malvoyants et voyants) et a déjà permis à bon nombre de handicapés visuels de se familiariser à l'informatique adaptée et à l'utilisation de l'internet, notamment le courrier électronique et la navigation, leur ouvrant ainsi une fenêtre sur le monde numérique ;
- 1.8. Aussi l'on constate aisément que ce Cyber café constitue un lieu privilégié de contact et d'échanges entre les handicapés et les personnes valides contribuant à l'amélioration des relations sociales des déficients visuels et à la réduction de leur isolement ;
- 1.9. Bien que pour l'instant, la fréquentation est très faible, le Cyber Café génère néanmoins des recettes que l'ABPAM espère améliorer en partie par l'augmentation de sa fréquentation que va engendrer le renforcement de la capacité de son Centre de Formation ;

- 1.10. Le renforcement du Centre de Formation n'a pas encore produit les effets attendus par manque de formateurs pour l'animation des trois (03) nouveaux postes de formation créés par le projet. Mais sa pertinence est fortement perceptible au niveau de l'ABPAM par un nombre de plus en plus grandissant de handicapés visuels en attente de formation (environ 100 actuellement) et la charge excessive du seul formateur dédié ;
- 1.11. Après l'achèvement du projet, les plus grands défis qui se posent à l'ABPM restent la pérennisation des ses effets, son amélioration ainsi que son extension afin de toucher le plus grand nombre de personnes handicapées ;
- 1.12. Cela est essentiellement fonction entre autres, de sa capacité à entretenir correctement les équipements afin d'assurer leur bon fonctionnement, à les exploiter efficacement, à poursuivre et améliorer le projet.
- 1.13. Ceci nécessite forcément des investissements dont la capacité financière précaire de l'ABPAM, ainsi que les recettes attendues du présent projet seront très insuffisantes à réaliser.
- 1.14. La question financière constitue et reste le principal point faible de la majorité des initiatives d'amélioration de l'accès des populations aux TICs et plus particulièrement les couches sociales les plus défavorisées comme celle des handicapés.



Personnes rencontrées

Ministère de Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)

Mr ANAGO B. Richard : Directeur des Organisations Internationales et de la coopération.
 Tel : +226 70 20 11 75
 E-mail : anago@onatel.bf

Association Burkinabé Pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants

Mr YAMEGO Guy :Président de l'ABPAM
01 BO 5588 Ouagadougou 011
TEL : 50343386/70288662

Mr OULE Christophe : Formateur principal en TICs adaptées
Tel :+226 70 45 54 26
E-mail : formation@abpam.com

Mr OUEDRAOGO Souleymane : Superviseur cyber café ABPAM

MR OUEDRAOGO Halidou Maxime: Stagiaire ABPAM

Mr KAFANDO Check Abdoul
Tel: + 226 50306268
Directeur WASTIAUX

II. PRESENTATION DU PROJET

2.1. Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de permettre à l'ABPAM qui dispose d'une cellule légère de formation en TICs adapté aux personnes aveugles et malvoyantes, de :

- Améliorer et pérenniser la formation des personnes aveugles et malvoyantes en informatique et aux TICs adaptées à leurs handicaps ;
- Faciliter l'accès des personnes aveugles et malvoyantes à l'informatique et aux TICs par la création d'un Cybercafé pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes ;
- Mener des activités annexes génératrices de revenus.

2.2 Description du projet

Pour la réalisation du projet, Ces objectifs ont été déclinés en trois (03) composantes ci-dessous décrites :

- **Renforcement de la formation en TIC adapté ;**
- **Création d'un Cybercafé pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes ;**
- **Création d'activités annexes génératrice de revenus.**

Renforcement de la formation en TIC adapté

Cette composante vise l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs que se fixe l'ABPAM à court terme en matière de formation en informatique et aux TIC adaptés. Elle se décompose comme suit :

- Extension du nombre de postes de formation de la cellule existante de 1 à 4 ;
- Perfectionnement du formateur principal (recommandé tous les 2 ans) ;
- Formation de deux (2) formateurs pour la cellule de formation ;

- Formation de deux (2) assistants en TICs adaptées pour le Cybercafé ;
- Renforcement de la cellule de transcription ;
- Appui aux stagiaires pour la pratique de l'informatique après leur formation (location pour une somme modique d'ordinateurs portables gérés par la cellule de formation).

Cybercafé pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes

Cette composante vise à donner particulièrement la possibilité aux personnes aveugles et malvoyantes d'avoir accès aux TICs par la création d'un Cybercafé accessible à tout public.

Elle se décompose comme suit :

- Création de postes de travail adaptés aux personnes aveugles ;
- Création de postes de travail adaptés aux personnes malvoyantes ;
- Création de postes de travail ordinaires pour personnes voyantes ;
- Installation d'un poste de gestion du Cyber Café ;
- Mise en réseau informatique sécurisé de l'ensemble des postes de travail de la cellule avec un accès internet WIFI de 1 Mbits ;
- Aménagement d'un local.

Activités annexes

En plus de l'exploitation commerciale du Cybercafé, cette composante permettra à l'ABPAM d'améliorer ses recettes par la création de certaines activités génératrices de revenus. Elle se décompose comme suit :

- Acquisition de photocopieur ;
- Acquisition d'imprimantes ;
- Acquisition de scanners ;
- Installation d'une ligne téléphonique et d'équipements pour télécentre ;
- Installation de télécopieur ;
- Acquisition d'un réfrigérateur ;
- Acquisition d'une machine à café.

2. 3. Configuration finale du projet

Une revue technique du projet a été faite entre les parties (MPTIC, UIT, ABPAM) afin de cadrer le périmètre du projet aux disponibilités financières. Ainsi, les besoins du projet identifiés et évalués par l'étude préliminaire ont de commun accord avec toute les parties, été réajustés à la baisse avec une répartition de responsabilités entre les parties comme l'indique le tableau ci-dessous

TABLEAU 1
Etat Quantitatif définitif et responsabilités des parties

Article no.	Article	Quantité prévue	Quantité retenue (Définitif)	Intervenants
1	Ordinateur PC de bureau (à équiper JAWS)	4	2	UIT

Article no.	Article	Quantité prévue	Quantité retenue (Définitif)	Intervenants
	Ordinateur portable	4	0	
3	Ordinateur PC de bureau ordinaire	2	2	UIT
4	Licence JAWS	6	1	UIT
2	Ordinateur PC de bureau (à équiper Zoom text)	4	2	UIT
5	Scanner professionnel	2	2	UIT
6	Imprimante Braille Basic Index 4x4	3	1	UIT
7	Imprimante mixte	2	1	UIT
8	Plage tactile braille	2	2	UIT
9	Onduleur	8	6	UIT
10	Accès Internet 1 Mbit/s	1 an	6 mois	MPTIC
11	Routeur WIFI ADSL	1	1	UIT
12	Logiciel de Grossisseur d'écran pour malvoyants Zoom Text	4	2	UIT
13	Logiciel de reconnaissance de caractères (OCR) ou OMNIPAGE PRO	4	2	UIT
14	Antivirus version serveur	1	1	UIT
15	Logiciel gestion Cyber	1	1	UIT
15	Formation de formateur principal	1pers/21 jours, France	2 jours sur site Sur les équipement	UIT
16	Formation de formateurs	0	0	UIT
17	Bâtiment et environnement	1	1	MPTIC (ABPAM)
18	Mobilier	1	1	MPTIC (ABPAM)
19	Equipements pour activités annexes	1	1	MPTIC (ABPAM)

2.4. Montage financier

Conformément à l'état quantitatif définitif, le coût du projet a été arrêté à la somme de **Cent Quatre Vingt Sept Mille Sept Cent Vingt Neuf (187 729) USD** et financé conformément à la matrice des responsabilités et selon le montage ci-dessous :

financement	Montant (USD)	composantes
UIT	100 225	Expertise, équipements informatiques et logiciels, formation, administration, suivi-évaluation
	87 525	Environnement, salles, aménagement, mobilier,

MPTIC (ABPAM)		accès Internet et équipements divers pour activités annexes
TOTAL	187 525	

III. REALISATION DU PROJET

Le projet a été réalisé conformément aux spécifications techniques et à la matrice de responsabilités convenue entre par les parties.

3.1. PART UIT

La part de l'UIT a concerné l'acquisition des biens et services ci-après :

- Fourniture, installation et mise en fonctionnement de l'ensemble des équipements et logiciels informatiques du projet;
- Formation des agents de l'ABPAM à l'exploitation des équipements.

Elle a été réalisée comme ci-dessous décrite ;

3.1.1. Sélection du fournisseur

La sélection d'un entrepreneur devant assurer l'ensemble des prestations s a été faite à travers une procédure de consultation restreinte organisée par le MPTIC, pour le compte de l'UIT.

Trois sociétés d'informatique résidant au Burkina Faso ont été consultées. Il s'agit de :

- WASTIAUX BURKINA
- NOUVEL ESPACE TECHNOLOGIQUE
- ENTREPRISE CHECK et SUCSESSEURS

Les offres ont été dépouillées par le MPTIC et transmises à l'UIT qui, conformément à ses règles et procédures internes, a retenu la société WESTIAUX.

3.1.2. Signature du Bon de Commande

Le Bon de Commande IUT N° 304258 d'un montant 81 743 \$ US a été signé entre l'UIT et la société WASTIAUX BURKINA aux termes duquel, WASTIAUX BURKINA s'engage à assurer la fourniture, l'installation, la mise en fonctionnement des équipements ainsi que la formation des formateurs de l'ABPAM sur leur exploitation.

3.1.3. Exécution des travaux

La livraison des fournitures a eu lieu le 23 juin 2010 sur le site d'installation, et les travaux d'installation ont démarré à la même date.

Les travaux ont été achevés le 1^{er} juillet 2010. Ils ont porté essentiellement sur :

- L'installation physique de l'ensemble des équipements et logiciels informatiques du projet ;
- La construction d'un réseau informatique sécurisé ;
- La connexion du cybercafé à l'Internet ;

- Les tests de fonctionnalités ;
- La mise en fonctionnement des équipements ;
- La formation des formateurs de l'ABPAM à l'exploitation des équipements.

3.1.4. Recette Provisoire sur site

Le fournisseur a présenté les réalisations à la recette provisoire sur site le 1^{er} juillet 2010.

Les opérations de recette ont été menées par une équipe composée de:

- deux (02) représentants du MPTIC ;
- un (01) représentant de l'ABPAM ;
- le consultant recruté par de l'UIT ;

La recette a été faite sur la base des spécifications techniques du projet et du contrat de l'entrepreneur. Elle a porté sur :

- Les contrôles quantitatifs du matériel ;
- Les contrôles qualitatifs des équipements ;
- le contrôle des installations ;
- Les tests de fonctionnalités.

A l'issue de ces opérations, les équipements, logiciels et travaux ont été réputés conformes en quantité, qualité et fonctionnalité aux spécifications techniques et au contrat. La recette provisoire sur site a été alors prononcée le 01 Juillet 2010. Le rapport et le certificat de recette figurent à l'annexe 3 au présent rapport.

3.1.5. Exécution financière

Un seul décaissement d'un montant de 100.225 \$ était prévu. Il couvre la facture de l'entrepreneur pour la réalisation de la part UIT du projet. Ce décaissement a été entièrement réalisé.

3.2. PART MPTIC (ABPAM)

Le MPTIC devrait couvrir à travers l'ABPAM les responsabilités suivantes:

- Mise à disposition du local aménagé pour le Cyber Café ;
- Mise à disposition d'un local aménagé pour le Centre de formation ;
- Fourniture de l'ensemble du mobilier du projet (tables pour ordinateur, chaises, armoires... ;
- Mise à disposition des conditions d'environnement (Climatisation des locaux et énergie des équipements) ;
- Acquisition d'équipements divers pour activités annexes (Photocopie, Fax, Téléphone, boissons...)

Les réalisations suivantes ont été faites :

- Aménagement et mise à disposition du local pour le Cyber Cafe ;
- Aménagement et mise à disposition du local pour le Centre de Formation ;
- Fourniture de mobilier pour l'ensemble du projet ;
- Fourniture des équipements d'environnement (Energie et climatisation) ?

Les volets climatisation et acquisition d'équipements divers annexes (réfrigérateur, machine à café.....) n'ont pas été réalisés par manque de ressources financières.



Le tableau ci-dessous résume l'état de réalisation de l'ensemble du projet.

Tableau 2
Etat de réalisation du projet

Article no.	Article	Quantité	part	Etat de mise en ouvre
1	Ordinateur PC de bureau (à équiper JAWS)	2	UIT	réalisé
2	Ordinateur PC de bureau ordinaire	2	UIT	réalisé
3	Licence JAWS	1	UIT	réalisé
4	Ordinateur PC de bureau (à équiper Zoom text)	2	UIT	réalisé
5	Scanner professionnel	2	UIT	réalisé
6	Imprimante Braille Basic Index 4x4	1	UIT	réalisé
7	Imprimante mixte	1	UIT	réalisé
8	Plage tactile braille	2	UIT	réalisé
9	Onduleur	6	UIT	réalisé
10	Accès Internet 1 Mbit/s	6 mois	UIT	réalisé
11	Routeur WIFI ADSL	1	UIT	réalisé
12	Logiciel de Grossisseur d'écran pour malvoyants Zoom Text	2	UIT	réalisé
13	Logiciel de reconnaissance de caractères (OCR) ou OMNIPAGE PRO	2	UIT	réalisé
14	Antivirus version serveur	1	UIT	réalisé
15	Logiciel gestion Cyber	1	UIT	réalisé
15	Formation des utilisateurs	2 jours sur site	UIT	réalisé

Article no.	Article	Quantité	part	Etat de mise en oeuvre
16	Aménagement des locaux	1	MPTIC	réalisé
17	Fourniture de mobilier	1	MPTIC	réalisé
17	climatisation	1	MPTIC	Non réalisé
18	Equipements divers pour activités annexes	1	MPTIC	Non réalisé

IV. RESUTATS DE LA REALISATION

La réalisation du projet portait sur :

- Le renforcement de la cellule de formation en TICs adaptées existante de l'ABPAM ;
- La création d'un cybercafé ouvert à tout publique ;
- La création au niveau du cybercafé d'activités annexes génératrices de revenus.

Elle a donné les résultats ci-dessous détaillés:

4.1. Renforcement du centre de formation

- Le centre de formation a été renforcé par la mise la mise à disposition de :
- Trois (3) nouveaux postes supplémentaires de formation en TIC adapté aux personnes aveugles et malvoyantes faisant passer la capacité du centre de 1 à 4 postes ;
- Une imprimante braille ;
- Une plage tactile braille ;
- Un scanner professionnel ;
- La sécurisation par onduleur de l'alimentation électrique de chaque poste de travail et l'installation d'antivirus ;
- La formation du formateur principal à l'exploitation des nouveaux postes de formation.

4.2. Création d'un Cybercafé ouvert à tout publique

Un Cybercafé pour personnes aveugles, malvoyantes et voyantes a été effectivement créé avec la mise à disposition de :

- 2 postes de travail pour personnes aveugles ;
- 2 postes de travail pour personne malvoyantes ;
- 2 postes de travail ordinaires ;
- 1 Poste de gestion du Cyber Cafe ;
- L'installation d'antivirus sur chaque poste ;
- La sécurisation par onduleur de l'alimentation de chaque poste ;
- 1 Imprimante braille ;
- 1 plage tactile braille ;
- 1 scanner professionnel ;
- 1 réseau informatique sécurisé ;
- 1 connexion Internet 256 Kbits ;
- L'aménagement et la mise à disposition d'un local dans l'enceinte du siège de l'ABPAM ;

- Le recrutement d'un gestionnaire.

4.3. Création d'activités génératrice de revenu

Ce volet n'est pas encore réalisé et l'ABPAM est en quête de financement pour sa réalisation.

Les résultats de la réalisation du projet sont satisfaisants. Toutes les composantes essentielles ont été entièrement réalisées.

V. PERFORMANCES DU PROJET

5.1. Performances à l'exécution

5.1.1. Délais de réalisation

Le délai d'exécution physique du projet est jugé satisfaisant. Les travaux ont démarré le 23 juin 2010 et ont été achevés le 01 juillet 2010.

5.1.2. Exécution physique

La réalisation du projet devrait permettre, le renforcement de la cellule de formation, la création d'un Cybercafé ouvert à tout public et la création d'activités annexes génératrices de revenus au profit de l'ABPAM. Les performances à la réalisation de ces objectifs sont ci-dessous présentées.

Composante renforcement du centre de formation

Cette composante a été entièrement réalisée conformément aux spécifications techniques et de façon satisfaisante. Les équipements et logiciels installés sont de bonne qualité, et répondent bien aux caractéristiques techniques des cahiers des charges. Les versions logicielles fournies sont d'actualité.

Conformément au contrat et au titre de cette composante, une formation de deux (2) jours a été dispensée par le fournisseur au formateur principal. Cette formation lui a permis la prise en main immédiate de l'exploitation des nouveaux équipements.

Cyber café pour personnes aveugles malvoyantes et voyantes

Toutes les prévisions contractuelles relatives à cette composante ont été réalisées avec satisfaction. Mis en œuvre dans un local climatisé aménagé par le MPTIC / ABPAM dans l'enceinte de son siège, Le cyber café est entièrement fonctionnel et dispose d'une capacité de deux (2) postes de travail adaptés aux personnes aveugles, deux (2) aux personnes malvoyantes, deux (2) ordinaires ainsi qu'une imprimanteaille, une imprimante ordinaire, un scanner professionnel et une plage tactile braille.

Le réseau informatique sécurisé a été installé conformément aux règles de l'art avec une connexion internet de 256 Kbits/s et tous les accessoires complémentaires pour le fonctionnement d'un cyber café professionnel.

Activités annexes génératrice de revenus

A ce sujet, l'ABPAM est toujours à la recherche de financement pour sa réalisation.

Globalement, les activités de mise en œuvre du projet ont été achevées avec un niveau d'exécution très satisfaisante surtout au niveau des composantes majeures ; à savoir le renforcement du «Centre de Formation en TIC adapté »et la création du cyber café.

La non réalisation à la date d'achèvement du projet du volet « création d'activités annexes génératrices de revenus », n'impacte que de peu le niveau de satisfaction de l'exécution du projet car n'étant pas préjudiciable au bon fonctionnement du projet.

5.2. Performances opérationnelles

5.2.1. Centre de formation en TIC adapté

La capacité matérielle additionnelle apportée par le projet n'est malheureusement pas du tout opérationnelle. Aucun des trois (3) postes de formation supplémentaires n'est jusqu'à présent exploité.

Cette situation résulte d'un manque de formateurs pour l'animation de ces postes.

Dans la formulation initiale du projet par l'ABPAM, le renforcement du centre de formation prenait en compte trois (03) nouveaux postes de formation accompagnés du recrutement et de la formation de trois (03) formateurs ainsi que le recyclage de l'actuel formateur principal.

Les restrictions budgétaires qui ont conduit au redimensionnement du projet n'ont pas permis de retenir la réalisation de cette formation de formateurs telle que prévue par l'ABPAM. Seule une formation de deux (2) jours sur site a été retenue pour être dispensée par le fournisseur sur l'exploitation des nouveaux équipements.

Cette situation compromet sans doute, l'un des objectifs majeurs de l'ABPAM à savoir, le renforcement de sa capacité de formation afin de satisfaire une demande de plus en plus croissante et faciliter ainsi l'accès à l'informatique et aux TICs du plus grand nombre de la population des personnes déficientes visuelles. Cette composante a aussi pour effet l'accroissement de la fréquentation du Cyber Café.

5.2.2. Cyber Café

Le cyber café qui est fonctionnel depuis le 1^{er} juillet 2010 est officiellement entré dans sa phase opérationnelle après l'inauguration du projet le 11 mars 2011.

Conformément à son principal objectif, il est fréquenté par des personnes aveugles, malvoyantes et ordinaires. Ce cybercafé, qui constitue le tout premier point d'accès public du genre au Burkina Faso, permet effectivement aux jeunes handicapés visuels, de pratiquer et de mieux s'insérer dans la Société de l'Information après leur formation par l'utilisation de l'Internet.

En plus du personnel de l'ABPAM et de l'Ecole des Jeunes Aveugles, le cyber à une fréquentation quotidienne d'environ dix (10) personnes en ce début de fonctionnement. L'heure de navigation a pour le moment été harmonisée avec les autres cybers à 250 F CFA soit 0.7 \$ dollar. L'ABPAM envisage de revoir ce prix à la baisse en faveur des personnes handicapées visuelles. Il est géré par un jeune déficient visuel titulaire d'une maîtrise en droit.

Le cyber café est situé dans l'enceinte du siège de l'ABPAM ce qui rend quelque peu difficiles son accès et sa visibilité.



5.3. Performances des intervenants

5.3.1. Entrepreneur

L'Entrepreneur a réalisé avec satisfaction les activités découlant de ses obligations contractuelles en ce sens que :

- Les fournitures ont été conformes en quantité et en qualité aux spécifications techniques et à son contrat ;
- Les équipements sont de renom (HP) et les versions logicielles sont d'actualité ;
- Les travaux ont été réalisés conformément aux règles de l'art et dans un délai fort appréciable d'environ dix (10) jours ;
- L'entrepreneur a dispensé conformément à son contrat, une formation de deux (2) jours sur l'exploitation des nouveaux équipements et logiciels ;
- La recette provisoire a été prononcée sans réserve majeure.

5.3.2. Performance de l'UIT

L'UIT a tenu tous ses engagements pris dans le cadre de la convention de Partenariat avec le Gouvernement du Burkina Faso pour la réalisation de ce projet.

L'UIT a assuré un suivi de bout en bout de toutes les phases du projet jusqu'à son inauguration officiel. Aussi, elle s'est entièrement acquittée de toutes ses obligations financières.

5.3.3. Performance du MPTIC / ABPAM

Le MPTIC a assuré avec satisfaction la supervision générale et la coordination du projet dans toutes ces phases à savoir :

- La recherche de financement ;
- La contribution à l'élaboration de la convention ;
- La contribution au recrutement du consultant ;
- La contribution au choix de l'entrepreneur ;
- La mise en relation des intervenants ;
- Les négociations techniques et financières ;
- Le suivi des réalisations ;
- La recette ;
- La mise à disposition de la connexion du Cybercafé à l'Internet ;
- L'inauguration du projet ;
- Les rapports d'étapes, qui ont été régulièrement transmis à l'UIT ;
- L'aménagement du local abritant le Cybercafé ;
- L'aménagement de la salle de formation ;
- La fourniture du mobilier pour l'ensemble du projet ;
- Le recrutement d'un gestionnaire du cyber ;
- Le suivi des travaux ;
- Participation à la recette provisoire.

5.3.4. Performances du consultant

Le consultant a assuré avec satisfaction les tâches suivantes :

- Etude de réalisation du projet ;
- Participation aux négociations techniques et financières ;
- Suivi des réalisations ;
- Suivi des travaux de recette sur site ;
- Evaluation de la réalisation du projet.

VI. IMPACTS DU PROJET

6.1. Renforcement du centre de fonctionnement

Le renforcement de la capacité du centre de formation n'a pour le moment aucun impact significatif, l'appui apporté par le projet n'étant pas encore exploité pour manque de formateurs.

Pourtant, ce renforcement reste très pertinent au regard de l'accroissement du nombre de jeunes handicapés en attente de formation (environ 100) et de la charge excessive du seul formateur dédié.

Cette contre performance compromet l'accélération de l'accès aux TIC au plus grand nombre d'handicapés visuels et aussi l'accroissement de la fréquentation du Cyber Cafe.

Des mesures diligentes doivent être prises pour faciliter au plus vite la mise en exploitation effective de cette composante.

6.2. Cyber Café

- La mise en exploitation du Cyber Café a eu un effet immédiat. A ce jour, il est quotidiennement fréquenté conformément à ses objectifs. Il permet ainsi ; Particulièrement aux jeunes aveugles formés d'avoir un accès public aux TIC, les permettant désormais de pratiquer et tirer profit de la formation reçue ;

- Aux personnes déficientes visuelles en général, de disposer d'un point d'accès public leur permettant de se familiariser avec les outils TIC et de s'insérer désormais dans la société de l'information ;
- Aux handicapés visuels et aux personnes voyantes de partager la même espace TIC, source d'échange, de contact et de rupture d'isolement social ;
- De générer des ressources financières supplémentaires pour l'ABPAM ;
- De mieux faire connaître l'ABPAM ainsi que les TIC adaptés aux déficients visuels ;
- D'améliorer, l'accessibilité générale aux TIC notamment dans la zone géographique de l'ABPAM.

VII. DURABILITE

La durabilité du présent projet sera entre autres essentiellement fonction de :

- La qualité des équipements et logiciels installés ;
- La capacité de l'ABPAM à les exploiter dans le sens des objectifs visés par le projet ;
- La capacité de l'ABPAM à assurer leur entretien correcte, à poursuivre et améliorer le projet ;
- De la capacité de l'ABPAM à supporter conséquemment les charges de fonctionnement.

Les équipements fournis dans le cadre du projet sont de bonne qualité et réputés robustes. Mais L'ABPM dans sa situation actuelle ne dispose pas d'une capacité financière à même d'assurer leur pleine exploitation, encore moins à poursuivre et à améliorer le projet.

Pour preuve la capacité de renforcement du centre de formation apportée par le projet est totalement inexploitée pour faute de ressources financières à recruter et former les formateurs nécessaires.

Aussi la licence d'utilisation de l'antivirus protégeant les ordinateurs du projet est arrivée à expiration sans que l'ABPAM ne soit financièrement capable de par elle-même, de la renouveler pour environ 225 \$ US, pris en charge par une source extérieure.

Les revenus attendus de l'exploitation commerciale du Cyber Café (environ 5,5 \$ US/jour actuellement) ne seront certainement pas d'un apport suffisant.

Aussi, la durabilité de ce projet reste essentiellement une question financière. L'ABPAM dont la situation financière reste précaire ne saurait par elle-même, assurer le fonctionnement normal du projet encore moins sa pérennité. Elle a nécessairement besoin d'appuis financiers sans lesquels le projet ne survivra pas.

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le projet s'est achevé avec un niveau de réalisation satisfaisant. Toutes les composantes essentielles prévues ont été réalisées avec satisfaction à l'exception du volet création d'activités annexes génératrices de revenus dont la réalisation à la charge de l'ABPAM, a été différée par manque de ressources financières. Ceci n'est pas du tout préjudiciable au bon fonctionnement du projet.

Les différents intervenants ont remplis avec satisfaction les responsabilités découlant de leurs obligations si bien qu'aucune défaillance de nature à compromettre la bonne réalisation du projet n'a été constatée.

Pour le moment, les impacts du projet ne sont visibles qu'au niveau du cybercafé qui est en exploitation commerciale et régulièrement fréquenté par la population cible à savoir les personnes aveugles, voyantes et voyantes.

Il a déjà permis à beaucoup de déficients visuels une insertion effective dans la société de l'Information en se familiarisant à l'utilisation de l'Internet, notamment à la messagerie électronique et la navigation (échange de courrier, consultations de sites...).

Bien que faibles, le cybercafé génère déjà des recettes que l'ABPM espère améliorer avec entre autres les effets d'accroissement du taux de fréquentation que va apporter l'augmentation du nombre de jeunes aveugles formés aux TICs adaptés attendue de la composante renforcement du Centre de Formation.

Cette composante n'a pour l'instant généré aucun impact significatif. Cette situation déplorable est due au manque de formateurs devant prendre en charge l'animation des nouveaux postes de formation. L'ABPAM n'ayant pas la capacité financière d'en recruter avait exprimé le besoin à l'évaluation initiale du projet. Aussi compte tenu du son coût, les contraintes budgétaires n'ont pas permis de le retenir.

Le projet ne produira entièrement les effets attendus qu'avec la mise en exploitation de cette composante majeure qui constitue l'un des principaux prés requis pour l'accessibilité des handicapés visuels aux TIC.

De l'analyse des facteurs de durabilité du projet, il ressort clairement que l'élément fondamental à prendre en compte reste la capacité financière. L'ABPAM qui a une situation financière précaire est clairement incapable d'assurer par elle même la pérennité des effets de ce projet. Aussi les recommandations suivantes sont formulées pour permettre de consolider les acquis du projet et poursuivre son amélioration.

RECOMMANDATIONS

A l'ABPAM

- i) Prendre les actions nécessaires à la finalisation de l'entière opérationnalité de toutes les composantes du projet afin qu'il produise tous les effets attendus;
- ii) Prendre des actions nécessaires pour améliorer le taux de fréquentation du Cyber Café notâmes son accès et sa visibilité;
- iii) Elaborer un plan directeur de gestion et de développement durable du projet afin d'assurer sa pérennité et son extension aux autres grands centres du pays;
- iv) Elaborer un plan de financement et entreprendre les contacts et recherches d'appuis et de partenaires pour sa mise en œuvre.

A L'UIT

- i) Poursuivre et accroître son appui aux Etats dans la mise en œuvre de leurs politiques en matière d'accès et de service universel, la prise de mesures particulières pour garantir aux personnes handicapés l'accès aux services des TIC;
- ii) Inciter et Encourager ses Membres des pays développés à apporter un soutien plus efficient aux pays en développement notamment les plus pauvres dans le cadre de leurs stratégies d'accessibilité aux TIC et d'insertion sociale des handicapés ;
- iii) Poursuivre son appui au développement de ce projet dans le cadre du renforcement des capacités des formateurs dédiés.

TRANSLATION OF RECOMMENDATIONS FOR THE ITU FROM THE WEB

1. Continue and increase its support to States in the implementation of their policies for access and universal service, taking specific measures to ensure disabled people access to ICT services.
2. Inspire and encourage members of the developed countries to provide more efficient support for including the poorest developing countries in their access to ICT and social integration of persons with disabilities strategies;
3. Continue its support for the development of this project through the strengthening of the capacity of the dedicated trainers.

AU MPTIC

- i) Encourager et accroître son appui à la duplication et à la vulgarisation des initiatives telles que celle de l'ABPAM destinées à améliorer et faciliter l'accès des populations aux TIC et plus particulièrement les couches sociales défavorisées.
- ii) Conformément aux dispositions du cadre réglementaire des communications électroniques adopté en 2008, développer des initiatives en partenariat avec le secteur privé (opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès internet) afin de faciliter la mise en œuvre d'infrastructures visant à faciliter l'accès des handicapés aux services des TIC.
- iii) La prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées dans le cadre de l'édification de la société de l'information doit être un engagement du Gouvernement du Burkina Faso : en cela, le fond d'accès et service universel peut et doit aussi être utilisé dans la mise en œuvre d'infrastructures visant à faciliter l'insertion des handicapés dans la société de l'information inclusive.

Annexé 1

POINTS DE VUE DE QUELQUES INTERNAUTES ET RESPONSABLES DU
CYBERCAFE ET CENTRE DE FORMATION EN TIC ADAPTEE DE L'ABPAM.

Nom : COMPAORE
Prénom : Raphael
Sexe : Masculin
Occupation : Elève en classe de 1° A
Déficient visuel
Internaute du cybercafé

« Je suis très soulagé par la création du cybercafé en ce sens que j'arrive à accéder convenablement à l'internet surtout par l'intermédiaire du ZOOM TEXT. Cela me permet surtout de dialoguer aisément avec mes correspondants.

Je souhaiterais vivement que le coût de l'heure de navigation soit vraiment revu à la baisse surtout pour les élèves handicapés visuels qui sont les plus grands utilisateurs et aussi qui perdent beaucoup de temps à cause de leur lenteur dans l'utilisation des TIC adaptés, surtout pour les débutants.

Je souhaite aussi la mise disposition de l'imprimante du cyber que j'utilise beaucoup et qui ne marche pas pour faute cartouche d'encre. Le plus grand impact sur moi de ce cybercafé reste la facilité de dialogue avec mes correspondants. »

Nom : SARE (aveugle)
Prénom : Mariam
Sexe : féminin
Age : 20 ans
Occupation Elève
Internaute débutante

« Je suis tout juste une débutante. Mais je suis très contente de la création de ce cyber servi qui va me permettre d'apprendre à utiliser pratiquement l'ordinateur et à accéder à Internet et enfin j'aurai la possibilité de dialoguer avec beaucoup de correspondant et d'apprendre beaucoup »

Nom : Ouédraogo
Prénom : Souleymane
Age : 31 ans
Occupation : Gestionnaire bénévole du cybercafé
Déficient visuel titulaire d'une maîtrise en droit

« Le cybercafé dispose de 2 ordinateurs équipés JAWS, 2 équipés Zoom TEXT et de 2 ordinateurs ordinaires. En ce début, la fréquentation du cyber varie de 10 à 15 clients/jour. La clientèle est majoritairement constituée des élèves aveugles et malvoyants, du personnel de l'ABPAM et de l'Ecole des jeunes aveugles et des habitants du quartier. Cette fréquentation augmenterait par des campagnes publicitaires que l'ABPAM n'a encore pu faire par manque de moyens financiers.

L'imprimante noir et blanc dont dispose le cyber n'est pas adaptée au grand public et l'utilisation de l'imprimante braille se heurte aux difficultés financières d'acquisition du papier dont le coût reste élevé pour l'ABPAM. Le bon fonctionnement de ce cyber dans la durée reste essentiellement une question de moyens financiers.

Pour ce fonctionnement durable du cyber, mes inquiétudes se situent au niveau des charges d'exploitation, de maintenance et de développement du cyber dont l'ABPAM n'a pas du tout la capacité de supporter. Par exemple pour le renouvellement de la licence de l'antivirus du cyber au coût de 115 000 F CFA, il a fallu l'intervention de l'Ecole des Jeunes aveugles.

Le centre de formation en TIC adapté a pris à ce jour une dimension sous régionale avec des stagiaires venant de plusieurs pays de la sous région à savoir

Côte d’Ivoire : 01 stagiaire qui vient de finir sa formation et 01 attendu

Benin : 01 en formation et 01 attendu

Togo : 02 dont une fille et un garçon 01 attendu

Aussi il nécessite un recrutement et un perfectionnement périodique de formateurs.

Mr OULE Christophe

Formateur principal en TIC adapté

Tel : +226 70 45 54 26

E-mail : formation@abpam.com

Déficient visuel

“ Les déficients visuels sont généralement émerveillés par la mise en œuvre de ce projet, mais la grande question qui se pose à nous est comment soutenir son fonctionnement durable car l’ABPAM ne dispose pas encore de capacité à le faire et est toujours en quête de soutien.

Le cyber nécessite obligatoirement des ressources financières pour couvrir ses charges courantes d’exploitation et de maintenance

Le centre de formation qui est le principal pourvoyeur de clients potentiels pour le cyber et qui commence à recevoir des stagiaires étrangers ne dispose que d’un seul formateur qui est bénévole à savoir moi-même. Certes le projet a apporté 03 positions de formation, mais il faut des formateurs pour les animés. Du reste l’ABPM avait exprimé dans le cadre de ce projet ce besoin qui n’a pût être pris en compte.

La formation a besoin d’une mise à niveau périodique des formateurs compte tenu de l’évolution technologique rapide dans le domaine des TICs. Ce besoin aussi avait été clairement exprimé dans ce projet mais n’a pût aussi être pris en compte. »